



GROUPE HOSPITALIER
SAINTES - SAINT-JEAN-D'ANGÉLY

DIRECTION COMMUNICATION

☎ 05 46 95 12 06

✉ cellule-communication@gh-saintesangely.fr

Saintes, le 20 mars 2025

FOULÉES HOSPITALIÈRES 2025 RÈGLEMENT DE L'ÉVÉNEMENT

Article 1 : Parcours et organisation de la course

Trois parcours sont proposés : 3, 6 et 12 km.

Le parcours sera fléché à l'aide de signalétique et de panneaux directionnels. Elle sera complétée par de la rubalise à certains endroits du parcours. Un top départ sera communiqué selon le déroulé qui sera affiché par les organisateurs. Le départ de la course se fera dans une zone accessible et identifiable par signalétique le jour de l'événement. La course n'est pas chronométrée.

Le parcours détaillé est consultable sur le site internet du GH Saintes - Saint-Jean-d'Angély.

Article 2 : Conditions d'inscription

Le nombre de participants est limité à 200 personnes. Les inscriptions se font [en ligne](#), entre le 24/03/2025 et le 31/05/2025. Pour toute inscription d'un mineur, l'autorisation parentale située en bas de la fiche d'inscription est obligatoire.

La course est réservée aux agents hospitaliers du GHT Charente-Maritime Sud et aux professionnels de santé libéraux du territoire.

Article 3 : Certificat médical

Aucun certificat médical n'est requis pour cette course non chronométrée. Cela engage le participant à être pleinement conscient et responsable de son état de santé concernant sa participation à la manifestation.

Article 4 : Assurance et sécurité

Responsabilité civile : conformément à la loi, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants aux « Foulées Hospitalières ».

Article 5 : Ravitaillement et respect de l'environnement

Un ravitaillement sera remis gratuitement à chaque coureur à la fin de la course. Des poubelles seront également mises à disposition. Chaque participant s'engage à jeter ses déchets exclusivement dans les poubelles prévues à cet effet.

Article 6 : Droit à l'image / CNIL

Par inscription à la course « Les Foulées Hospitalières », chaque participant autorise expressément l'organisateur à utiliser, faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus à ce jour, et pour toute durée de protection actuellement accordée à ces exploitations. Des photos et des vidéos pourront notamment être prises lors de l'accueil des participants, de la préparation avant le départ, pendant la course, à l'arrivée et lors de tout événement lié à la présente manifestation. Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, modifiée par la loi n°2004-801 du 6 août 2004, relative à l'informatique, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Article 7 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, d'état d'urgence ou pour des motifs indépendants de la volonté de l'organisateur, celui-ci se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler la course.

